
**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'EYGLIES**

Séance du : 2 juillet 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 2 juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Eyglies, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne CHOUVET, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 14, présents : 12 ; votants : 12

Présents : Mesdames et Messieurs Anne CHOUVET, Jean-Marc POUILLILIAN, Jean-François PORTET, Tom VAN DE VELDE, Agnès SIMOND, Etienne HUMBERT, Jacques ROUX, Mickaël CHEBANCE, Vincent PELLETIER

Absents : Eric COUDRON, Marietta DE WEERT

Procuration : Joseph DEVEVEY (pouvoir à Mickaël CHEBANCE), Anne-Laure DUPASQUIER (pouvoir à Jean-François PORTET), Séverine QUICHOT (pouvoir à Jean-Marc POUILLILIAN)

Secrétaire de séance : Mickaël CHEBANCE

Objet : Signature de la convention avec le SMITOMGA pour la mise en place et le suivi technique des sites de compostage partagé

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que, lors de la séance du 30 mai 2024, une délibération avait prise au sujet du site de compostage partagé du Quartier du Roy.

Le SMITOMGA a prévu d'accroître le nombre de site de compostage partagé et pour simplifier les procédures, il propose une convention générale des sites déjà présents pour laquelle un simple avenant sera pris pour tout nouveau site de compostage partagé décidé en accord avec la Commune. Madame le Maire donne lecture des termes de la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par :

Vote :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

- **APPROUVE** l'exposé du maire
- **AUTORISE** le 1^{er} adjoint à signer avec le SMITOMGA la convention générale de mise en place et de suivi des sites de compostage partagé ainsi que tous les autres actes y afférents.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,
Anne CHOUVET

